

# LE RACKET

Le **racket** désigne précisément une stratégie acquisitive violente visant, en affirmant à partir d'agressions répétées et/ou de menaces continues une position de dominance, à contraindre le sujet dominé à se déposséder de ce qui lui appartient ou à l'obliger à payer un tribut en échange de sa sécurité.

Pour qu'il y ait racket trois éléments doivent être présents :

- une **intimidation** ;
- une **répétition de l'acte** ;
- un **vol, une appropriation du bien d'autrui** (ou plutôt, remise du bien d'autrui) ou une obligation d'exécuter certains actes.

## 1. Comment l'auteur agit-il ?

L'intimidation, le harcèlement, le chantage, la menace et parfois la violence. Certains agissent en bande. Malheureusement, si la première fois a fonctionné, l'auteur va probablement recommencer et en exiger de plus en plus. On peut donc dire que le racket est répétitif et progressif. L'auteur sait qu'en général, la victime n'osera pas en parler car elle a peur que cela ne se retourne contre elle.

## 2. La victime.

Le rapport de force est toujours favorable au racketteur. Il s'attaque généralement aux plus petits ou bien, il agit en bande de façon à paraître plus fort.

Face à son agresseur, la victime a peur et souvent, elle a honte d'avoir cédé. Elle pense être seule à vivre ce genre de situation.

Plus vulnérables que les autres, les victimes de harcèlement parlent encore moins volontiers que les élèves qui subissent d'autres types de violences scolaires. Parce qu'ils ont peur des représailles, mais aussi parce qu'ils ont honte, les élèves harcelés n'évoquent jamais spontanément leurs mésaventures. En s'enfermant dans ce silence, ils donnent libre cours à leurs agresseurs.

Le racket a cette particularité d'être peu visible. La crainte des représailles annoncées maintient la victime dans le silence. Ce sont les parents qui sont le mieux à même de se rendre compte de la situation en constatant chez leur enfant la disparition d'objets, d'argent ou un changement de comportement... Ils doivent interpellier le personnel de l'établissement. Il faut noter que la victime d'un racket est souvent amenée à voler pour satisfaire les exigences de ses tourmenteurs, ce qui renforce son sentiment de ne pouvoir être aidée, puisqu'elle même commet des actes de délinquance.

De plus, la sensation d'être incapable de se défendre peut engendrer un sentiment d'infériorité handicapant. Les éducateurs et parents doivent réagir vite, en parlant avec l'élève, en le rassurant et surtout en le déculpabilisant.

La coopération parents-enseignants est donc essentielle.

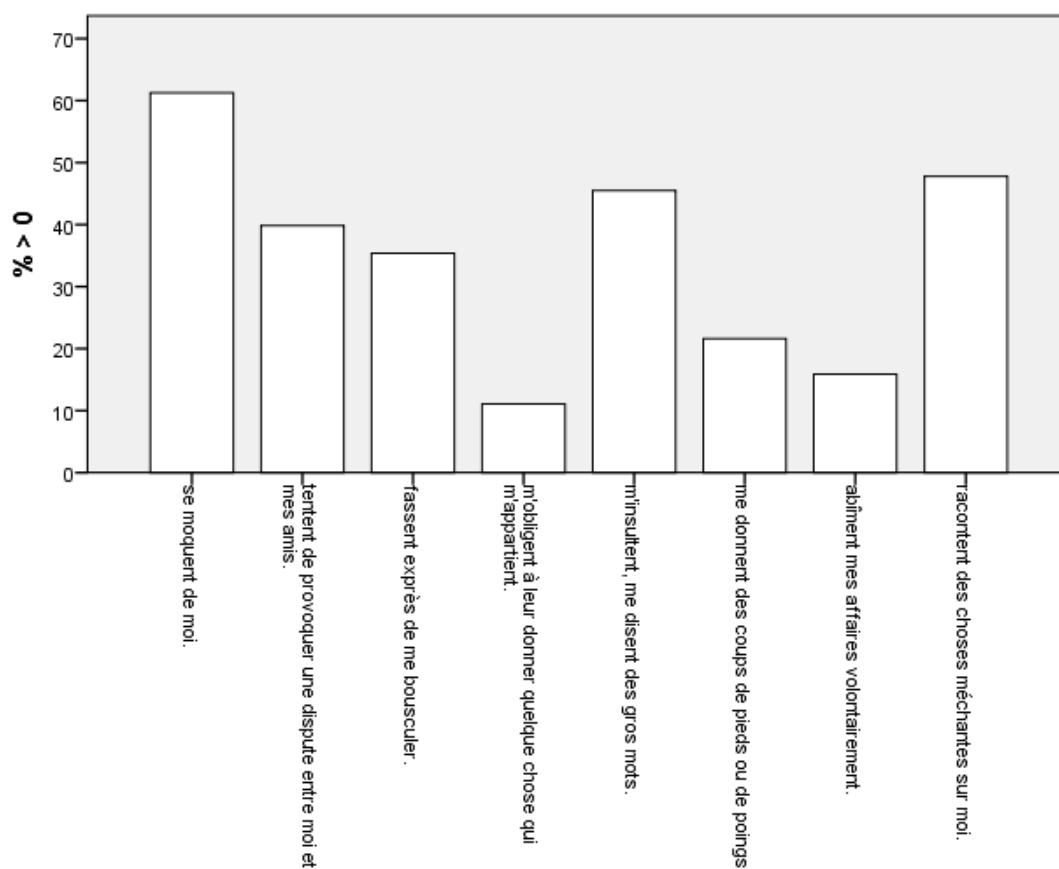
## 3. Harcèlement/racket

Le nombre de cas de racket est en diminution. Les faits enregistrés s'élevaient à 1.701 en 2004, contre 1.804 en 2003 et 1.842 en 2002.

La plupart des faits enregistrés concernent Bruxelles (390), et les arrondissements francophones. A Liège, 228 faits ont été établis, 182 à Charleroi, 123 à Anvers, 119 à Mons, 100 à Namur.

Selon une enquête de l'Université Catholique de Louvain, les racketteurs agissent généralement en groupe de trois à quatre personnes. Il s'agit surtout de garçons et d'hommes, de 8 à 30 ans. (source : RTL)

**Sondage UCL (2014) sur 6500 élèves de la 6<sup>ième</sup> primaire jusqu'en 3<sup>ième</sup> secondaire. (Galand, Hospel & Baudoin, UCL, 2014)**



#### 4. Comment s'en sortir ?

BRISER LA LOI DU SILENCE

Pour éviter l'escalade, il faut que la victime en parle à une personne de confiance :

- à ses parents ;
- à un ami (pour aider à en parler à un adulte) ;
- aux professeurs, enseignants, proviseur, directeur de l'établissement scolaire;
- au centre psycho-médicosocial (PMS) de l'école ;
- à une AMO ; services d'Aide en Milieu Ouvert. Les AMO sont des services spécialisés de l'Aide à la Jeunesse et ont pour but d'apporter une aide préventive aux jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social.
- à la police (en appelant le 101 en cas d'urgence, au commissariat en cas de dépôt de plainte ou au Service Prévention Jeunesse dans le cadre d'une action de prévention).
- Au 103

#### 5. Pistes de prévention.

- En début d'année scolaire, rappeler les règles et les lois et expliquer le pourquoi de leur existence.
- Parler de l'existence du racket aux adultes et élèves et ce, dès l'école primaire.
- Instaurer le dialogue dans l'école. Créer des espaces d'échanges et d'écoute.

- Réaliser une brochure ou une affiche expliquant simplement le phénomène de racket et y indiquer une personne de référence (ou un numéro d'appel) auprès duquel l'élève victime pourra s'adresser.
- Inciter les élèves à témoigner s'ils ont été présents lors d'un racket : témoigner est un acte citoyen courageux, difficile à faire, et qui est bien différent que d'être une balance.
- Intervenir immédiatement et mettre la limite dès qu'il y a un jeu de pouvoir d'un enfant sur un autre (dès l'école maternelle). Des moqueries, insultes, rejets répétés peuvent être les prémices du racket.
- Réaliser des animations en classe sur ce thème, en faisant appel à des services externes ou en utilisant des outils pédagogiques adaptés.

## 6. Aide aux victimes, parents et enseignants

- InforJeunes : racket.ijbw.be
- Guide pratique relatif à la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire.  
<http://www.enseignement.be/index.php?page=26259>
- Assistance écoles : n° vert 0800 20 410.

## 7. Sanctions

- Faire un rappel à la loi afin de permettre une prise de conscience du délit.
- Avertir les parents de l'élève-auteur et les informer que le CPMS peut accompagner leur enfant.
- Au-delà de la restitution des objets ou valeurs extorqués, décider en concertation avec l'équipe éducative de sanctions disciplinaires adaptées à l'acte, conformément au ROI.
- L'exclusion définitive comme seule réponse à un fait de racket peut avoir comme conséquence de déplacer le problème et de permettre au racketteur de recommencer dans un autre établissement ou/ et de laisser la situation en état et qu'un autre agresseur prenne la victime comme cible.
- Porter plainte à la police. Attention seule la victime a le droit de le faire. L'établissement scolaire peut faire un signalement auprès de la Police.

## Références légales

Le Code Pénal ne prévoit pas spécifiquement une infraction appelée « le racket » mais face à un comportement de racket, le juge qualifiera le plus souvent ce fait d'extorsion. L'extorsion est à différencier du vol en ce que, dans l'hypothèse du vol, l'auteur prend quelque chose à la victime, tandis que dans l'extorsion l'auteur se fait remettre quelque chose par la victime. Néanmoins, le racket peut être considéré aussi comme vol avec violence.

Le Parquet est informé de l'infraction et décide de la suite à y donner :

1. Il renvoie l'auteur du racket devant un tribunal.

- Si l'auteur du racket est adulte (+ 18 ans), il sera jugé par le Tribunal Correctionnel. Il pourra être sanctionné d'une amende ou même d'une peine de prison.
- Si l'auteur est mineur (-18 ans), il sera convoqué au Tribunal de la Jeunesse où aucune peine de prison ne sera prononcée. Ce tribunal a comme objectif de prendre des mesures à l'égard des mineurs qui ont commis une infraction. La mesure la plus importante est le placement en institution.

2. Le Parquet décide de ne pas envoyer l'auteur du racket devant le tribunal mais propose une médiation avec une réparation du dommage.

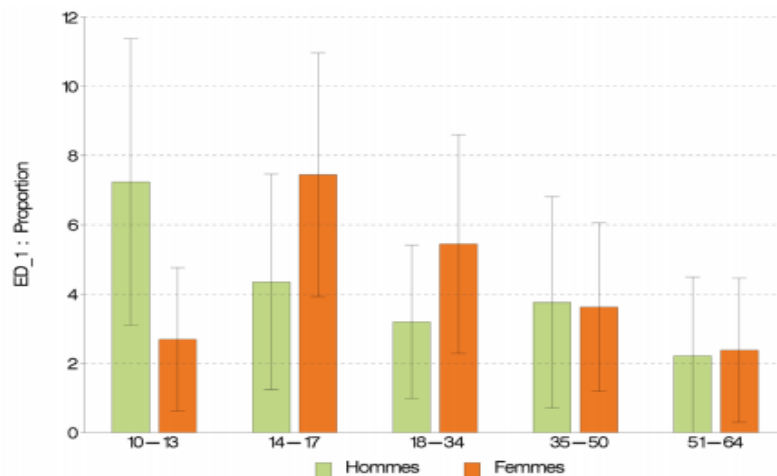
Si les faits sont très graves et que l'auteur est âgé de 16 à 18 ans, le Juge de la Jeunesse peut se dessaisir et la renvoyer devant un juge pour adultes. Dans ce cas, le mineur peut se retrouver en prison car on considère qu'il est adulte.

# L'ANOREXIE

Un trouble du comportement alimentaire est une perturbation qu'a une personne face à la nourriture. Il est avant tout lié à un état psychologique et souvent déclenché par un « traumatisme émotionnel » et engendre généralement le déni de soi (autant physiquement que moralement).

En Belgique, environ 4% de la population (âgée de 10 à 64 ans) serait susceptible de montrer des signes de troubles du comportement alimentaire, tels que l'anorexie et/ou la boulimie.

**Figure 1 |** Pourcentage de la population (de 10 à 64 ans) susceptible de souffrir de troubles du comportement alimentaire (score EAT > 4), par sexe et par âge, Belgique, 2014



Enquête de consommation alimentaire 2014-2015, Rapport 1 : habitudes alimentaires anthropométrie et politiques nutritionnelles, Institut scientifique de santé public, Bel S. et al., Bruxelles, 2015, p33.

L'anorexie, y compris la boulimie nerveuse, sont certainement les plus mortelles : environ tous les ans, en Belgique, 150 à 200 patients atteints par cette maladie décèdent à cause de la malnutrition ou du suicide.

Il existe principalement 3 types de TCA : l'anorexie, la boulimie et l'hyperphagie. Ces troubles sont considérés comme des maladies dont il faut traiter et soigner les symptômes.

- L'anorexie se caractérise par un état de mal-être qui s'accompagne de nombreux symptômes dont le patient n'en a pas conscience ou minimise (arrêt des règles, fragilisation des os, ralentissement du rythme cardiaque, hyperactivité, potomanie, fatigue, etc...), et par la privation de se nourrir par peur de grossir.  
Il existe 2 formes d'anorexie : la restrictive, lorsqu'on se prive volontairement de se nourrir, et l'anorexie mentale où la personne a une image faussée de son corps par rapport à la réalité et va mettre en place une stratégie de contrôle sur son (non) alimentation.
- La boulimie est une ingestion de nourriture en abondance dans un temps limité. Elle est le plus souvent présente, de manière périodique, chez une personne anorexique qui connaît un désir intense de manger (crises de boulimie). Ce trouble est généralement accompagné par des vomissements volontaires afin de régurgiter les aliments qui étaient interdits durant la phase de privation.
- L'hyperphagie se distingue de peu des maladies précédentes car il n'y a pas de stratégie d'attitudes à avoir face à l'alimentation. C'est plutôt une compulsion - un besoin de se nourrir systématiquement. Ceci engendre également un état de mal-être et de comorbidité qui impactera directement la santé (surpoids, diabète, cholestérol, tabagisme, etc.)

Si on se rapporte aux statistiques ci-dessus, on constate que la maladie touche particulièrement une majorité des filles adolescentes (14-17ans). La question qui pourrait se poser c'est « pourquoi cette tendance ? »

\* Autour de nous, la société nous renvoie une image de la femme au physique « parfait » où il est plus acceptable d'être mince plutôt que ronde. Pour cela, il suffit de regarder les photos dans les magazines, les publicités et les médias qui véhiculent un critère de beauté : la minceur.

\* Il existe certains sports qui exigent de contrôler son poids comme la lutte, mais il y a aussi des sports où de par les caractéristiques et la nature de l'activité, on retrouvera plus facilement des personnes sujettes à l'anorexie. C'est par exemple le cas avec la danse classique qui est un domaine où on doit exceller car c'est une discipline exigeante qui demande du perfectionnisme jusqu'au bout des doigts.

\* Le regard des autres également a son importance. La personne encline à l'anorexie va accorder énormément d'importance à l'avis des autres, à ceux qui l'entourent. Puisqu'une adolescente est encore à la recherche d'elle-même et de qui elle est. Elle va chercher à plaire et ainsi retrouver un écho positif d'elle-même qu'elle n'a pas.

\* La privation de nourriture peut aussi débiter avec un simple régime où la volonté est « juste » de restreindre son alimentation. Voyant le poids descendre, l'anorexique n'aura pas de limite quant à la perte de poids.

\* Sur internet, on peut trouver des mouvements « *pro-ana* » qui encouragent l'abstinence de se nourrir et font la promotion de l'anorexie mentale comme un mode de vie.

\* Une autre étude suppose qu'un facteur génétique peut également influencer cette tendance à tomber dans l'anorexie mentale. La personne potentielle serait disposée génétiquement à être plus vulnérable qu'une autre dans un même environnement.

Tous ces critères (pris ensemble ou séparément) engendrent un sentiment de profond mal-être, et encouragent les personnes (sujette au TCA) à détester son propre corps et sa personnalité.

### **L'anorexie mentale : la culpabilité dans l'assiette**

Une personne en mal-être va chercher à se rassurer. Elle va donc développer un mécanisme de défense qui est basé sur la maîtrise de son alimentation. La privation de nourriture génère une souffrance (la faim) imposée par la personne anorexique qui se sent coupable. Elle se sent coupable lorsqu'elle n'atteint pas son objectif (généralement en plaçant ses exigences trop hautes), elle perd l'estime de soi et elle va donc se punir en se privant de tout. Peu à peu, la personne anorexique va s'isoler, se dénigrer et souffrir en silence.

La personne anorexique va essayer de cacher son mal-être et adoptera un comportement ambivalent, ce qui rend la maladie complexe et difficilement détectable pour ses proches.

Voici les 10 commandements ou le code de conduite d'une anorexie : Extrait du livre « *La faim du petit poids : chroniques anorexiques* », Alexia Savey, 2015

- 1- Confiance en toi tu n'auras pas.
- 2- Perfectionniste aux extrêmes tu seras.
- 3- Du plaisir tu te priveras.
- 4- La dévalorisation tu t'imposeras.
- 5- La maîtrise sur ton corps tu auras.
- 6- À l'image de la femme tu renonceras.
- 7- Tes émotions tu dissimuleras.
- 8- À ta mère tu t'accrocheras.
- 9- La peur de l'échec tu éprouveras.
- 10- Les calories tu compteras.

L' **A**ctivité physique à outrance tu pratiqueras  
De **N**ourriture tu te priveras  
**O**bsédée par ton image tu seras  
Le **R**assasiement tu prétendras  
La restriction **E**nergétique tu t'imposeras  
L'**e**Xclusivité avec l'anorexie tu auras  
Du monde extérieur tu t'**I**soleras  
En **Q**uantité tu te restreindras  
**U**surpée par l'anorexie ton identité sera  
**E**cartelée entre deux tentations impossibles tu seras

Il est assez complexe de repérer une personne atteinte de l'anorexie car elle sait le dissimuler ses comportements et ses symptômes efficacement devant les personnes qui la côtoie.

Sortir de l'anorexie n'est pas évident pour le sujet car il est dans un engrenage mental. Une première aide est généralement entreprise par ses proches. L'anorexie aura besoin avant tout d'un soutien psychologique et le suivi d'un médecin. Il faut lui réapprendre à manger, et à améliorer son état psychique.

Il existe plusieurs centres d'hospitalisation et d'ASBL qui accueillent ces personnes souffrant de l'anorexie mentale et les aident à sortir de leur maladie. En principe, des animateurs et/ou des accompagnants essaient d'occuper leur esprit par le biais de diverses activités, ou dans la prise d'un nouvel objectif.

En tant qu'enseignant, qu'ami ou parents, restons vigilants et attentifs à la santé de nos proches. Il existe des tests de dépistages (Eat-26) qui peut nous indiquer les premiers signes de l'anorexie. Les possibilités de rechute d'une personne anorexique sont nombreuses également.

## LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Depuis quelques années, la violence et les agressions à l'école sont devenus un défi pour le corps pédagogique mais aussi celui de l'ensemble de la société et classe politique. Les médias relaient des faits de violence extrême qui pourraient nous faire penser que la violence dans les écoles est en constante augmentation.

La violence peut se définir en termes juridiques. Les actes ne sont considérés comme violents que lorsqu'ils sont punissables par la loi (crimes, délits, etc.).

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la violence comme « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté ».

La violence comprend donc des actes physiques et psychologiques, et peut être exercée envers autrui ou envers soi-même (acte suicidaire). Les agressions physiques, sexuelles, psychologiques, les suicides, privations et négligences sont considérés comme des actes violents.

### ***Formes de violence dans les écoles***

La violence peut prendre différentes formes dans les écoles :

- La plus répandue est celle de l'indiscipline, le non-respect des règles scolaires (absentéisme, passivité, bavardages, contestation de décisions, habillagement ...).
- En deuxième position le harcèlement, les brimades... Ce sont des actions dites négatives dirigées intentionnellement et de manière répétée vers une personne perçue comme faible. Par actions négatives, on entend des remarques, des commentaires déplacés, des bousculades.
- Ensuite ce sont les vols et dégradations de matériels.
- Et en quatrième position et pour un très faible pourcentage, les agressions aiguës (coups et blessures, menaces avec armes, vols avec violence, viols,...).

## **Le lien entre le climat scolaire et la violence à l'école**

De nombreuses recherches tentent d'identifier les déterminants individuels, sociaux et environnementaux qui sont à l'origine de la violence à l'école.

De manière générale, le climat scolaire est considéré comme jouant un rôle prépondérant. De ce fait, il est considéré comme point central pour différentes interventions qui visent à réduire la violence scolaire.

Ainsi, des travaux ont montré qu'un climat adéquat permet de réduire les violences. Il faut savoir qu'une école avec une mauvaise réputation va être une sorte d'amplificateur de la violence sous toutes ses formes. L'école sera perçue comme une zone de non-droit par certains élèves qui vont être automatiquement attirés par celle-ci. C'est un cercle vicieux qu'il est difficile de briser pour l'établissement et son personnel souvent abandonné à leur sort par le PO.

## **Agression en vers le corps enseignant**

Souvent mis de côté par les médias, l'agression des professeurs semblent prendre une certaine ampleur ces dernières années. De plus en plus de cas sont rapportés dans les journaux. Il y a très peu de statistiques (en fait quasi pas). Pour avoir un ordre d'idée de l'ampleur il faut se rabattre vers des données indirectes. Comme par exemple celle qui consiste à exploité les données sur le nombre d'accident de travail introduit par le corps enseignant qui est en constante augmentation. Entre 2007 et 2012 + 30% d'arrêts de travail ont été introduits. Malheureusement on ne peut décortiquer cette statistique et différencier les violences verbales des violences physiques.

Il faut savoir que certaines directions taisent le plus possible ce genre d'actes de violence surtout vis-à-vis de jeunes profs afin d'éviter une mauvaise réputation à l'établissement.

L'autre raison est que 50% des jeunes enseignants se réorientent durant les 5 premières années d'exercice de la profession. Ceux-là ne sont évidemment pas pris en compte, puisque leur dossier est "clôturé".

Dans 70% des cas, les auteurs étaient des élèves et dans 11% des cas, les parents. Certaines études dans d'autres pays sont plus précises et nous donnent une information. En prenant une étude menée au Luxembourg on peut dégager certaines données : « 4% des enseignants sont victimes d'agressions physiques. Les femmes enseignantes sont plus souvent victimes de dommages matériels, de vol et d'agressions physiques, cependant aucune différence significative n'a été retrouvée pour le harcèlement sexuel. »

## **Agression envers les élèves.**

La personnalité et le vécu de l'enfant ont évidemment une influence sur la probabilité de devenir harceleur ou victime. Mais lorsqu'on fait de la prévention auprès des jeunes, on essaie de déconstruire l'idée reçue qu'il y a des profils type de victimes. Un simple changement de contexte comme un changement d'établissement suffit pour entraîner un enfant dans la spirale du harcèlement.

Il existe la aussi très peu de statistiques officielles. On peut trouver certaines études plus poussées aux USA qui démontrent une nette augmentation. Il faut savoir également que beaucoup d'établissement taisent ce genre de cas et tentent de régler le problème en interne en poussant les parents des victimes à ne pas déposer plainte.

On peut malgré tout constater que de plus en plus de violence entre élèves sont rapportés par les médias. Certaines prennent la forme de vidéo carrément postées sur YouTube par les agresseurs eux-mêmes. C'est une nouvelle forme d'agression physique qui montrent que cette dernière comme pour le cas de du cyberharcèlement est montrée au plus grand nombre afin d'humilier la victime en public.

### **Lutter contre les agressions à l'école.**

De nombreux acteurs doivent se mobiliser ou se mobilisent actuellement : l'Administration de l'Enseignement publie des outils pratiques pour lutter contre la violence dans les écoles, des associations sensibilisent les élèves, des «élèves-médiateurs» sont formés dans les classes pour résoudre les conflits de manière non-violente, des aménagements sont faits dans les cours de récréation.

Mais les parents aussi ont une place ! La mobilisation collective de tous les acteurs éducatifs (dont les parents), l'importance de la présence adulte et la cohésion de l'ensemble des acteurs de l'éducation sont des facteurs positifs pour faire face à ce phénomène.

## **LE CYBER-HARCELEMENT**

Le cyberharcèlement ou school bullying est l'utilisation de l'information de la communication (email, réseaux, sms, messagerie instantanée) pour adopter répétitivement et de manière agressive un comportement à l'égard d'un individu ou d'un groupe avec l'intention de provoquer des dommages.

Le cyberharcèlement fait des ravages parmi les jeunes et est même devenu monnaie courante dans certaines écoles. En Belgique, les établissements doivent en moyenne traiter un cas par semaine en moyenne. Le constat est interpellant, d'autant plus que les conséquences sur les enfants et les adolescents sont dramatiques car ce type de harcèlement peut parfois conduire à des comportements extrêmes de la part des victimes.

Environ 77 % des adolescents belges qui entrent en humanité ont un smartphone. Et c'est bien souvent cet outil qui leur permet de rester connectés entre eux 24 heures sur 24, notamment grâce aux réseaux sociaux. En moyenne, ils envoient environ 118 sms par jour et 15 % d'entre-eux avouent passer plus de 20h sur internet durant le week-end.

### ***"Le cyberharcèlement commence à l'école et se poursuit dorénavant après les cours"***

Cette connexion permanente au net constitue évidemment le terreau du cyberharcèlement. Car bien loin des enceintes des écoles, les insultes, brimades et autres intimidations peuvent atteindre les jeunes, et bien souvent quand ils s'y attendent le moins. Les mails, les sms ainsi que les appels intempestifs et insultants peuvent parfois rendre la vie impossible aux victimes, qui ne se sentent parfois plus en sécurité nulle part.

### **Des chiffres interpellants**

D'après plusieurs enquêtes menées auprès des belges âgés de 12 à 18 ans, un jeune sur 3 avoue avoir déjà été victime de cyberharcèlement au moins une fois dans sa vie tandis qu'un sur 5 avoue en avoir été l'auteur. Par ailleurs, 76 % des jeunes interrogés affirment qu'il ont déjà été témoins d'une situation de cyberharcèlement, sans pourtant être impliqués ou même agir. Et le cyberharcèlement est un phénomène est bien connu, il est aussi en pleine expansion.



Les participants sont souvent les enfants ou adolescents dans l'environnement scolaire qui ne sont pas directement impliqués comme auteur ou victime mais qui sont les témoins des épisodes de harcèlement.

Les participants sont :

- ceux qui se rallient et qui adoptent un comportement actif
- les supporters qui ne participent pas mais donnent un feedback positif
- les outsiders qui ne veulent rien savoir mais sont au courant
- les défenseurs qui essaient de contrer le harcèlement

Depuis 2013, la ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances en charge, la Computer Crime Unit de la police judiciaire fédérale, le service Égalité/Diversité de la police fédérale ainsi que Child Focus ont décidé de collaborer pour sensibiliser les jeunes, mais aussi les adultes à la problématique du cyberharcèlement.

La ministre a lancé ce vendredi la campagne de prévention "*Stop Cyberhate!*". Elle se compose entre autres d'un site web, de 4 spots vidéos réalisés par les étudiants de l'Institut supérieur de formation sociale et de communication (ISFSC) et une série de conseils à destination des jeunes, des parents ainsi que des professionnels de l'éducation. Le numéro gratuit de la ligne écoute-enfant (le 103) a aussi été rappelé en cas de besoin et [une application pour smartphone](#) est aussi disponible.

<http://www.stopcyberhate.be/>

Si bien souvent les victimes et les parents sont démunis face à ce phénomène, la meilleure solution reste le dialogue et la sensibilisation. Car au niveau légal, le corps enseignant demeure impuissant. Les enseignants peuvent suivre une formation auprès de Child Focus « Clicksafe ». (3heurs au prix de 160 euros). Différents sites sont aussi à consulter :

[www.103ecoute.be](http://www.103ecoute.be)

[www.letelephonedelouise.com](http://www.letelephonedelouise.com)

[www.policefederale.be](http://www.policefederale.be)

[www.oxyjeune.be](http://www.oxyjeune.be)

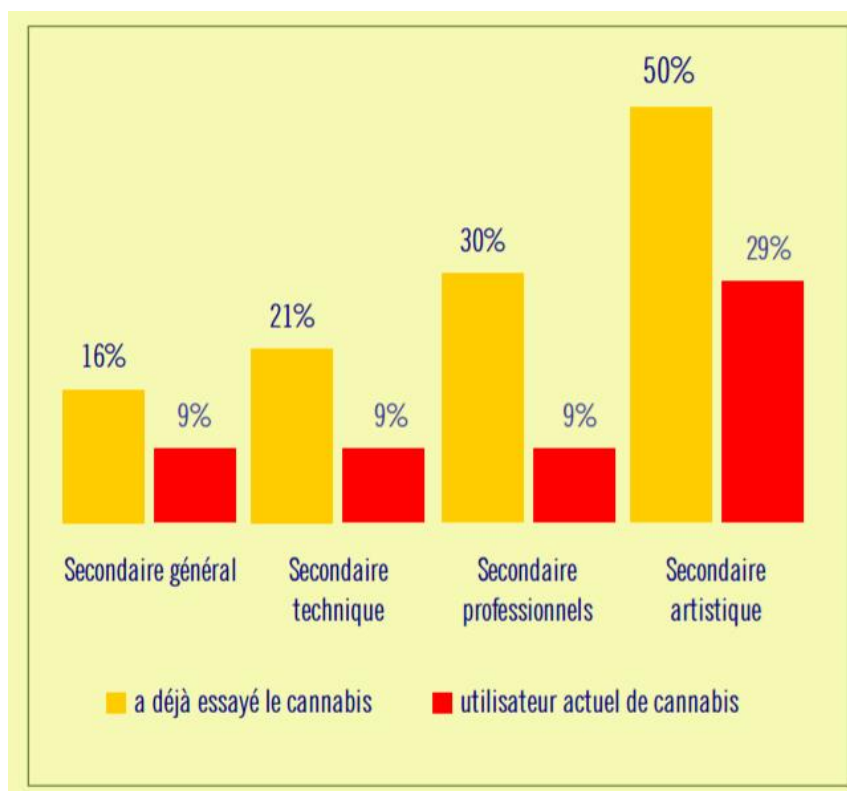
## LES DROGUES A L'ECOLE

Les conduites addictives chez les jeunes constituent un réel problème de santé publique et un sujet de préoccupation pour le monde de l'éducation en raison de leurs effets nuisibles à la santé et à la réussite éducative des élèves.

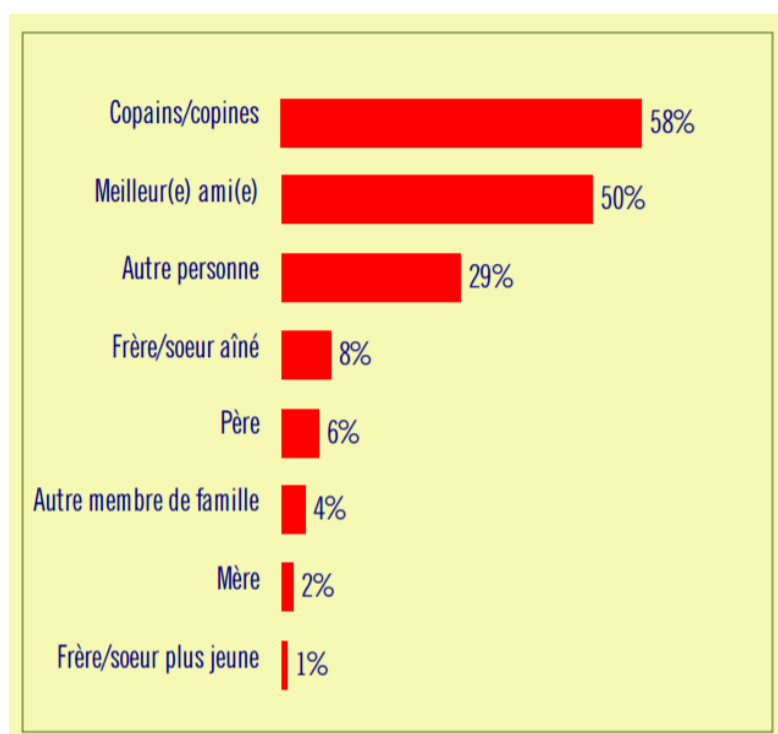
### Facteurs de risque

Qu'un jeune se mette ou non à consommer de la drogue dépend d'un grand nombre de facteurs. Souvent, il n'est pas possible de prédire qui, parmi les jeunes, fera une consommation abusive d'alcool ou d'autres drogues et qui s'en abstiendra. Suivant le modèle MMM (Middel (substance), Milieu (environnement), Mens (personne)), l'utilisation (problématique) d'alcool ou d'autres drogues est liée à trois facteurs associés :

**1. la substance**, l'une comportant plus de risques qu'une autre. Les adolescents se droguent d'abord par curiosité. C'est sans doute évident qu'un adolescent veut expérimenter un produit toxique dont on parle beaucoup dans son groupe, comme la première cigarette par exemple qu'il veut goûter, parfois en cachette.



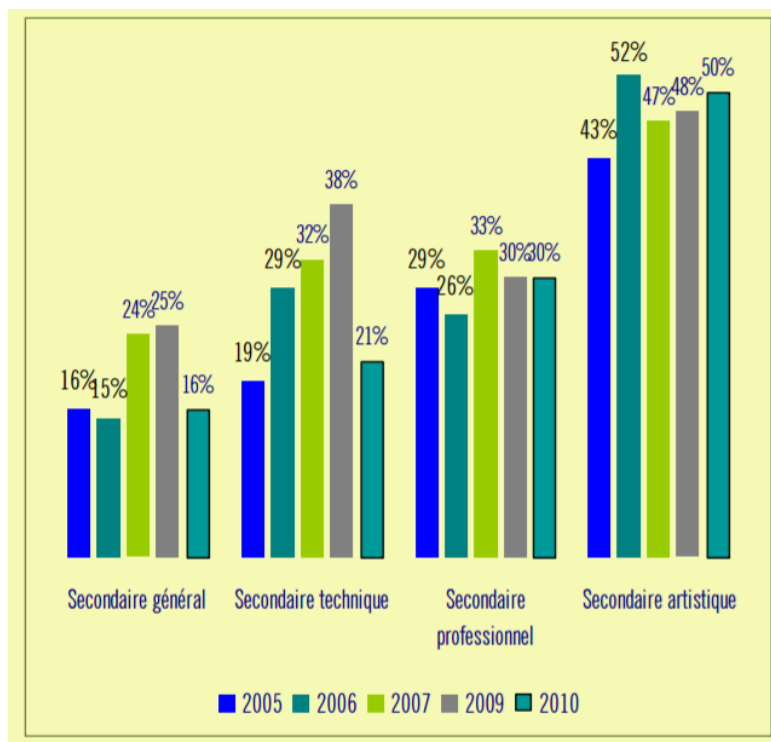
**2. l'environnement** : c'est par imitation que la majorité des jeunes se droguent. En effet, si dans un groupe de copains ou au sein de la famille, quelques individus influents se droguent, le jeune se voit dans l'obligation de les suivre pour être accepté et reconnu, c'est-à-dire, prendre lui aussi sa dose de drogue, si non il risque d'être exclu du groupe.



**3. la personne, sa personnalité, ses valeurs, sa famille** : l'ennui ou les problèmes familiaux peuvent aussi amener les jeunes à se droguer.

La jeunesse est une période très agitée où les adolescents sont souvent victimes de leurs rêves parfois irréalisables, d'où le sentiment de déception et d'échec.

Croyant qu'en se droguant, ils peuvent fuir cette réalité amère, ils consomment alors des produits hallucinogènes. D'autres raisons peuvent aussi être à l'origine de ce phénomène comme la misère, l'incompréhension ou tout simplement l'absence du père ...



### Conséquences

Les conséquences de ce comportement sont multiples et très dangereuses. En effet, la drogue produit chez les jeunes une démotivation et une diminution du désir d'apprendre, de penser aux examens ou de faire n'importe quel travail, d'où un mauvais rendement scolaire ou professionnel qui se termine indiscutablement par l'abandon de ses études et l'échec dans sa vie.

Toutes les substances hallucinogènes lui causent aussi une diminution de la vigilance et des réflexes spontanés, donc un risque imminent d'accidents mortels. Ces produits toxiques l'exposent certainement à des risques psychologiques graves. Les plus connus sont, à titre d'exemple, la mauvaise humeur, l'agressivité, les crises d'angoisse et de panique, la perte de contrôle de soi, les troubles du comportement, les délires...

Au niveau physiologique, les dangers sont encore plus graves, car le consommateur risque d'avoir des maladies incurables comme le sida, le cancer ou tout simplement la mort.

Pour protéger les jeunes de ce mauvais comportement, il convient de les sensibiliser au sein de la famille en créant un climat de confiance et de dialogue. Ainsi, on peut facilement les mettre en garde. L'école peut aussi jouer un rôle très important dans la prévention en organisant des exposés, des journées de sensibilisation, des tables rondes autour de ce phénomène, des projections...



Bref, tous les moyens qui peuvent développer chez les jeunes une prise de conscience de la gravité de la consommation de la drogue.

### **La direction et la drogue**

La direction d'une école peut autoriser la police à entrer dans l'école (ou l'internat) dans le respect de la vie privée du personnel et des élèves mineurs et majeurs

- Une école est un bâtiment privé, ce n'est pas un lieu public, la police ne peut donc y entrer et faire des fouilles que dans des conditions très précises:
  - sur mandat du juge d'instruction ou avec une autorisation écrite et préalable du procureur du Roi
  - en cas de flagrant délit
  - sur réquisition ou avec l'accord des personnes (la direction) qui ont la jouissance des lieux
  - sans cet accord, uniquement s'il y a un danger grave et imminent
  - en cas d'indices sérieux de fabrication ou de consommation en groupe de stupéfiants, il faut donc qu'il y ait de véritables soupçons de trafic de substances illicites, le soupçon de détention est insuffisant.

Si une de ces conditions n'est pas remplie, une opération policière qui aurait lieu dans l'école n'est pas légale.

Même si l'autorisation du directeur est donnée aux policiers, cela ne veut pas dire que toutes les opérations qu'ils effectuent dans l'école sont légales (par exemple venir avec des chiens renifleurs et immobiliser les élèves pour vérifier qu'il n'y a pas de drogue dans l'école, ce n'est pas légal).

Le directeur de l'école devrait informer les jeunes de leurs droits (se taire, refuser d'aller au commissariat, etc...).

Le directeur de l'école ne devrait pas accepter que les élèves soient fouillés sauf s'il y a des circonstances exceptionnelles (trafic, vol, agression).

En principe, la police doit faire une enquête ciblée sur l'élève soupçonné et l'interpellation doit avoir lieu en dehors de l'école sauf en cas de flagrant délit. Les officiers de police ne peuvent contrôler l'ensemble des élèves en cas de soupçons sur certains élèves.

- Si une fouille est effectuée, il s'agit ici d'une fouille judiciaire. On admet, qu'un policier du même sexe que la personne fouillée, l'oblige à se déshabiller complètement mais il lui est interdit de toucher la personne. Si une fouille corporelle doit être pratiquée, elle ne peut l'être que par un médecin. Elle doit être faite individuellement, pas en groupe et pas en présence de la direction de l'école.

La police oblige parfois les élèves à rester dans un local, ils sont en quelque sorte, victimes d'une arrestation puisqu'ils sont privés provisoirement de liberté. Normalement, la police doit d'abord avoir des indices d'infraction ensuite il peut y avoir arrestation et fouille.

- Le 7 juillet 2006, une circulaire du Ministre de l'intérieur renforçant la sécurité locale avec, en particulier, un point de contact pour les écoles avait été publiée. Elle prévoit notamment que la police locale crée un point de contact permanent pour les écoles de son territoire. Les missions de la police vont ici au-delà de la loi sur la fonction de police, le risque de dérive sécuritaire est grand si on renforce le rôle de la police dans les établissements scolaires dont le rôle, utile, d'intervention d'urgence doit être maintenu.

## Prévention

	Milieu scolaire	Contexte communautaire, famille, politique
Prévention universelle*	<p><b>1a</b> Faire en sorte que l'éducation relative à l'alcool et aux autres drogues fasse partie intégrante du programme des cours.</p> <p><b>1b</b> Adapter l'éducation concernant l'alcool et les autres drogues à l'âge des jeunes et tenir compte de la différence quant aux besoins en matière d'apprentissage.</p> <p><b>1c</b> Pour l'enseignement à l'école sur l'alcool et les autres drogues, introduire une approche impliquant tous les acteurs (direction, enseignants, parents, élèves).</p> <p><b>1d</b> Si c'est indiqué, conseiller aux parents les sources où ils pourront trouver plus d'informations et de l'aide.</p> <p><b>3</b> Développer des partenariats avec les acteurs externes importants en vue de l'éducation concernant l'alcool et les autres drogues à l'école. Se concerter à ce propos avec les parents et les jeunes. Évaluer ces partenariats quant à leur fonctionnement.</p>	<p><b>Mesures de politique</b></p> <p><b>7</b> Augmenter le prix de l'alcool.</p> <p><b>8a</b> Nous conseillons d'exposer les jeunes le moins possible à la publicité pour l'alcool.</p> <p><b>8b</b> Nous conseillons d'effectuer une analyse coût-bénéfices de l'interdiction totale de la publicité pour l'alcool.</p>
	<p><b>2a</b> Aux jeunes que l'on suspecte de boire de l'alcool en quantités néfastes ou de consommer d'autres drogues, donner un conseil minimal individuel.</p> <p><b>2b</b> Si c'est indiqué, adresser ces jeunes directement aux services externes.</p> <p><b>2c</b> Respecter la réglementation concernant la protection des droits des jeunes.</p>	<p><b>Contexte communautaire</b></p> <p><b>4</b> Développer et mettre en place une stratégie pour lutter contre l'abus d'alcool et de drogues chez les jeunes vulnérables. Cette stratégie doit faire partie d'un partenariat local.</p> <p><b>Famille</b></p> <p><b>5a</b> Nous conseillons un accompagnement intensif et prolongé des parents de jeunes de 12 à 16 ans qui présentent un risque élevé d'abus de substances.</p> <p><b>5b</b> Nous conseillons de proposer un soutien intensif (par exemple une thérapie familiale) aux familles qui le souhaitent.</p> <p><b>6a</b> Pour réduire la consommation et l'abus d'alcool et de drogues chez les jeunes de 12 à 18 ans, nous conseillons de proposer une thérapie comportementale en groupe aux enfants âgés de 10 à 12 ans dont le comportement est en permanence agressif ou perturbant et qui présentent un risque élevé d'abus de substances.</p> <p><b>6b</b> Nous conseillons de proposer aux parents de ces enfants une formation en groupe sur les compétences parentales.</p>

Infor-drogues : 02 227 52 52 - Lu-Ve : 8-22 h ; Sa : 10-14 h

